

N/REF : 15/10/2024 9H55 C:000053 I:80349
V/REF : AC/C03297
V/Email reçu le Mardi 15/10/2024 a 9H55

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. ANO
IMMEUBLE : ANJOU - ANO
33/35/37, BOULEVARD D'ANJOU
35000 RENNES

Rennes, le 13 Novembre 2024

Référence Marché : 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 33 ANJOU - LOGEMENT VACANT CLEF A RÉCUPÉRER A L'AGENCE VILLEJEAN
LOGEMENT N° 005747, PORTE N°5747, 3° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : CONTRÔLE DU RECEVEUR DE DOUCHE - SUPPOSITION PROBLEME CALAGE
Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 22/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CALAGE DU RECEVEUR CAR CELUI CI BOUGE
MISE EN PLACE DE CALE ACIER ET RONDELLES
RÉALISATION JOINT SILICONE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 24/10/24 a 15H21 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,50	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU	1	54,72
				82,08
TOTAL H.T.				82,08
T.V.A. a 10,00%				8,20
TOTAL T.T.C.En EURO				90,28

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.